



## COMPTE-RENDU SEANCE DU 31 MARS 2022

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, le 31 mars 2022.

Décide :

**A L'UNANIMITE**

### Approbation du procès-verbal du 24 février 2022

D'approuver le procès-verbal du 24 février 2022

### Etat annuel des indemnités perçues par les élus - Année 2021

De prendre acte de l'état annuel des indemnités perçues par les Elus au titre de l'année 2021.

Indemnités des élus pour l'année 2021

Nom	Prénom	Fonction	Période	cumul brut	FONPEL	
					Part patronale	Part salariale
TACCONI	Pierre	maire	01/01/2021 au 31/12/2021	21936.24	1316.16	1316.16
BERTOLOTI	Michael	adjoint	01/01/2021 au 31/12/2021	8401.08		
CARRE	Dominique	adjoint	01/01/2021 au 31/12/2021	8401.08		
CINTAS	Marie Rose	adjoint	01/01/2021 au 31/12/2021	8401.08		
FRASCHINI	Patrick	adjoint	01/01/2021 au 31/12/2021	8401.08		
NOIROT	Isabelle	adjoint	01/01/2021 au 31/12/2021	8401.08		
PIERRE	Rosa	adjoint	01/01/2021 au 18/02/2021	1120.15		
ROSER	Jennifer	adjoint	01/01/2021 au 31/12/2021	8401.08		
SCHIVRE	Marc	adjoint	01/01/2021 au 31/12/2021	8401.08		
SCHURRA	Françoise	adjoint	19/02/2021 au 31/12/2021	7280.93		
				89144.88		

### Budget Primitif - Chambre Funéraire 2022

D'ACCEPTER et VOTER les propositions faites.

RECETTES D'EXPLOITATION 10 827,36€

RECETTES D'INVESTISSEMENT 0,00 €

**TOTAL 10 827,36€**

DEPENSES D'EXPLOITATION 10 827,36€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 0,00€

**TOTAL 10 827,36€**

## **Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et la restructuration de l'Hôtel de Ville de Guénange**

D'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à la société suivante :

GANDY Architecture

1 rue du Joli Cœur

54000 NANCY

Pour les montants suivants :

- |   |                  |
|---|------------------|
| - Montant prévisionnel des travaux                    | 430 000 € HT     |
| - Montant de rémunération provisoire (total hors PSE) | 32 250 € HT      |
| - Taux de rémunération globale (hors PSE) taux        | 7.5 %            |
| - PSE 1 EXE complète pour un montant de               | 4 300 € HT (1 %) |
| - PSE 2 OPC pour un montant de                        | 3 010 € HT       |

## **Attribution de marché – Travaux divers de voirie 2022**

D'attribuer le marché de travaux divers de voirie 2022 à :

EUROVIA FLORANGE

2 route de Metz

57190 FLORANGE

Pour un montant maximum de :

150 000,00 € HT

## **Création d'un jardin partagé – Subvention France Relance**

De valider le plan de financement et de signer les commandes correspondantes.

<b>DEPENSES</b>	<b>TTC</b>	<b>RECETTES</b>	<b>TTC</b>
Création d'un jardin partagé	28 531,52€	Ville 50 %	14 265,76 €
		Etat - Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	14 265,76€
<b>TOTAL</b>	<b>28 531,52€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>28 531,52€</b>

## **Subvention sortie scolaire école Sainte Scholastique – Juin 2022**

D'accorder un soutien financier à hauteur de 8 €/élève pour une journée en Alsace afin de faire découvrir aux élèves le Haut-Kœnigsbourg, la Volerie des Aigles et la Montage des singes, soit une subvention de 408 €.

## **Schéma directeur de développement des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques – SISCODIPE**

- D'approuver les conclusions du rapport de préconisation du bureau d'étude
- D'adopter le schéma directeur de déploiements des infrastructures de recharge proposé
- D'autoriser le Maire à signer une convention selon les termes indiqués avec le SISCODIPE

## **Eclairage stade de football – Sollicitation du Fonds d'Aide au Football Amateur**

- De déposer un dossier au titre du FAFA
- De solliciter le FAFA à hauteur de 20% (3 271,02€)
- De lancer les travaux après un retour administratif dudit fonds

### **Protocole d'accord - Croix Rouge - 2022**

D'autoriser le Maire à signer un nouveau protocole d'accord visant la prise en charge des frais relatifs à l'eau et l'électricité par l'association.

En contrepartie la ville versera une subvention de fonctionnement à hauteur de 700 € chaque année pendant toute la durée de ce protocole.

### **Désaffectation, déclassement et cession d'une parcelle communale rue des Cinq Pains**

- De Constater la désaffectation et prononcer le déclassement du domaine public communal de la parcelle cadastrée section 32 n°448 d'une surface de 86ca et à l'incorporer dans le domaine privé de la commune,
- D'Opérer la cession de la parcelle précitée à Monsieur MARTINEZ Bernard demeurant 5 rue des Cinq Pains à Guénange 57310, moyennant le prix de 1500 € net, comme approuvé par le conseil municipal du 24 février 2022.
- De faire appel aux services de Maître GERARD Justine, Notaire à Jarny

### **Convention de passage d'un réseau de communications électroniques - SFR**

D'autoriser le Maire à signer une convention de passage d'un réseau.

Il s'agit physiquement de la pose sous parcelles communales de deux fourreaux de diamètre 60mm sur 50 mètres linéaires. Les parcelles concernées sont la 1168 et 1467 en section 30 (rue du Château d'Eau). Le loyer est forfaitaire, à hauteur de 50 € par an et sera réévalué de 2 % par an. La durée d'exploitation du réseau constitue la définition de la durée de convention.

### **Placement à temps partiel**

D'accepter pour un an, renouvelable par tacite reconduction dans la limite de trois ans, la demande de travail à temps partiel de Monsieur Abdellah BOUKACHA, à raison de 80% à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

### **Adoption du rapport de la CLECT de la CCAM : retour de compétence « Dératisation » et son impact sur les attributions de compensation des communes concernées**

- D'approuver le rapport de la CLECT précité, tel qu'annexé ;
- De notifier au Président de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan la décision du Conseil Municipal ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager toute démarche ou à signer tout document nécessaire à l'application de la présente.

### **Motion pour le peuple ukrainien**

- De soutenir la ferme condamnation par la France de l'incursion militaire et des bombardements de l'Ukraine par la Russie, et apporte tout son soutien au peuple ukrainien.
- De s'engager avec humanisme à favoriser l'aide et l'accueil en France d'éventuels réfugiés ukrainiens.

## A 24 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS

### Fixation des taux d'imposition des taxes

D'adopter le taux d'imposition des taxes qui devront être recouvertes par la commune pour l'exercice 2022.

I. RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2022						
Taxes	Bases d'imposition effectives 2021 1	Taux de référence pour 2022 2	Bases d'imposition prévisionnelles 2022 3	Produit de référence (col.3 x col.2) 4	TAUX VOTÉS 5	Produits attendus (col.3 x col.5) 6
Taxe foncière (bâti)	5 271 510	30,22	5 576 00	1 685 067	32,00	1 784 320
Taxe foncière (non bâti)	21 237	60,72	21 700	13 176	60,72	13 176
Totaux				1 698 243		1 797 496

<b>COEFFICIENT CORRECTEUR</b>	1,216820
-------------------------------	----------

<b>VERSEMENT COEFFICIENT CORRECTEUR</b>	365 356
---	---------

### Budget Primitif - Ville 2022

D'ACCEPTER et VOTER les propositions faites.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 7 042 080,67€

RECETTES D'INVESTISSEMENT 5 200 807,60€

**TOTAL 12 242 888,27€**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 7 042 080,67€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 5 200 807,60€

**TOTAL 12 242 888,27€**

Le Maire,  
Pierre TACCONI

